



RÉPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTÈRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE ET DE LA DIGITALISATION DE
L'ADMINISTRATION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROJET D'APPUI À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU
TCHAD (PATN)



Recrutement d'un Cabinet de consultants pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du TCHAD

Termes de référence

Décembre 2025

Sommaire

1	Contexte et justification	- 2 -
2	Objectifs	- 2 -
2.2	Objectif général	- 2 -
2.3	Objectifs spécifiques	- 2 -
3	Résultats attendus	- 3 -
4	Description des tâches	- 4 -
4.1	Phase 1 – Diagnostic de la situation et des besoins	- 4 -
4.2	Phase 2 - Définition des ambitions d'aménagement numérique du Tchad à horizon 3, 5 et 10 ans ...	- 5 -
4.3	Phase 3 – Élaborations des scénarios d'aménagement numérique	- 5 -
4.4	Phase 4 – Rédaction du schéma directeur d'aménagement numérique	- 6 -
4.5	Phase 5 – Rédaction TDRs incluant les modalités pour l'établissement d'un PPP dans le déploiement de la connectivité urbaine	- 6 -
5	Qualifications et compétences du cabinet	- 6 -
6	Organisation du travail	- 8 -
7	Durée de la mission	- 8 -
8	Livrables	- 8 -
9	Documents à la disposition du cabinet	- 9 -
10	Engagements du cabinet	- 10 -
11	CRITÈRES DE SÉLECTION	- 10 -
11.1	Critères techniques (80 points)	- 10 -
11.2	Critère financier (20 points)	- 10 -
11.3	Seuils de qualification	- 11 -
12	MODALITÉS DE SOUMISSION	- 11 -
12.1	Dossier technique	- 11 -
12.2	Offre financière	- 11 -
13	Date et lieu de dépôt	- 11 -

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet d'Appui à la Transformation Numérique du Tchad (PATN), financé par la Banque mondiale, s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de promouvoir l'inclusion numérique, moderniser l'administration publique et améliorer l'accès aux services publics. Il repose sur trois composantes majeures : (1) le déploiement d'une connectivité haut débit résiliente et inclusive, (2) la mise en place des fondements essentiels pour la fourniture de services numériques, et (3) la gestion efficace du projet.

La transformation numérique est aujourd'hui un levier incontournable du développement économique et de la performance du secteur public. Pour répondre aux attentes croissantes des citoyens et des entreprises, les administrations doivent adopter des services accessibles, rapides, transparents et efficaces. La dématérialisation des services publics est un axe prioritaire pour atteindre ces objectifs.

Dans cette perspective, le gouvernement de la République du Tchad ambitionne de doter le pays d'une Stratégie Nationale de Dématérialisation des Services Publics, accompagnée d'un référentiel de normes techniques et de processus harmonisés. Cette stratégie vise à garantir une transition numérique cohérente, durable et alignée avec les meilleures pratiques internationales.

Dans la composante développement des infrastructures numériques, l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique pour servir d'outils pratiques et opérationnels afin de réduire la fracture numérique au Tchad est indispensable pour compléments aux documents de politique et de stratégies qui seront bientôt adoptés. C'est l'objet de cette présente consultation lancé par le Ministère des Télécommunications, de l'Économie Numérique et de la Digitalisation de l'Administration (MTENDA).

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique à élaborer répond à un triple objectif :

- Recenser les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants ;
- Identifier les zones qu'ils desservent ;
- Présenter une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

2 OBJECTIFS

2.2 Objectif général

L'objectif principal de cette mission est d'élaborer un schéma directeur pour le développement des infrastructures de télécommunications à très haut débit au Tchad et d'en évaluer le coût des investissements à consentir.

2.3 Objectifs spécifiques

L'objectif principal de la présente mission recouvre plusieurs objectifs spécifiques. Il s'agira donc entre autres de :

- Faire l'état des lieux des infrastructures numériques existantes et en projets : les réseaux de transport en fibre optique (backbone), les réseaux de distribution et d'accès, le système de sécurisation des réseaux backbone, les capacités en service ; les ressources humaines engagées dans l'exploitation et la maintenance desdits réseaux.

Faire l'état des lieux de la réglementation applicable à la gouvernance des infrastructures, des besoins/projets d'usages/services structurants (publics et privés ...)

- Produire un recueil des éléments technico économiques : infrastructures, état actuel du marché, besoins/appétence des principaux acteurs (publics et privés) , ;
- Proposer une cartographie des réseaux et couverture des services à haut et très haut débit sur toute l'étendue du territoire national en tenant compte des écarts relevés et fournir les données sous formes de shapefiles SIG (système d'informations géographiques) ;
- Proposer un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique pour le Tchad tenant compte des circonscriptions administratives et qui présente l'état du réseau à court, moyen et long terme (2025 à 2027) ;
- Proposer les aménagements juridiques et réglementaires pour améliorer l'environnement légal et le rendre propice à l'investissement en réseaux haut et très haut débit ;
- Réaliser une évaluation économique et financière des réseaux haut et très hauts débit ainsi projetés (calcul ROI) ;
- Proposer des scénarios d'aménagement numérique pour les principales collectivités locales ;
- Élaborer un projet technico-économique pour la mise en place d'un réseau métropolitain dans la commune de N'Djamena : réseaux de collectes + dessertes des sites prioritaires/ stratégiques, grands comptes, quartiers nouveaux (en FTTX), BTS opérateurs mobiles, interconnexion avec les réseaux internationaux, Datacenter ... ;
- Rédiger des TDRs pour la mise en place d'un modèle PPP pour la réalisation des réseaux métropolitains et accompagner l'Etat dans la procédure PPP et de la phase de négociation aboutissant à la contractualisation ;
- Stratégie de valorisation de la boucle locale cuivre existant (relance des réseaux fixes sur cuivre)
- Organiser au moins un séminaire/voyage d'étude de partage d'expériences auprès d'au moins un territoire ayant déjà réalisé un PPP télécom pour son aménagement et son développement économique.

3 RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, les résultats attendus sont :

- L'état des lieux des infrastructures numériques réalisées et en cours de déploiement (cartes précises et données SIG) est disponible ;
- Un état des lieux des demandes actuelles et potentielles pour le haut débit au Tchad est disponible
- Un état des lieux juridique et réglementaire portant sur le déploiement d'infrastructures haut débit, dont notamment fibres noires ; backbones régionaux ou nationaux, réseaux FTTH, intervention de l'Etat ou de collectivités locales dans le financement et/ou le déploiement de réseaux, évaluation des obligations de partage d'infrastructures, y compris pour les opérateurs alternatifs ;
- Une note de cadrage stratégique sur les principales réformes à mener du cadre légal et réglementaire pour le rendre plus attractif à l'investissement en réseaux haut et très haut débit ;
- Une identification des zones de rentabilité pour le haut débit au Tchad, avec cartes précises à l'appui ;
- Une identification des usages et des applications e-transformationnelles qui peuvent rentabiliser le développement de l'infrastructure haut débit et améliorer la qualité et couverture des services au citoyen et à l'entreprise ;

- Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique pour le Tchad est conçu et disponible ;
- L'évaluation économique et financière des réseaux de transport et de desserte à très haut débit projetés (calcul ROI) est réalisée.
- TDRs pour la mise en œuvre d'un Modèle PPP pour le développement de la connectivité urbaine est disponible ;
- Rapport technico-économique d'un projet pilote de desserte dans la ville de N'Djamena ;

4 DESCRIPTION DES TÂCHES

L'étude se déroule en 5 phases dont les descriptions de façon non exhaustive sont exposées ci-après.

4.1 Phase 1 – Diagnostic de la situation et des besoins

i. Etat des lieux des infrastructures et services disponibles

À partir des éléments à la disposition du ministère et de l'ARCEP, le Cabinet complétera et mettra à jour :

- L'état des infrastructures existantes (réseau fibre optique, pylônes, ...) des opérateurs et autres acteurs disposant d'infrastructures ;
- La disponibilité et l'intensité concurrentielle en services filaires (RTC, ADSL, ...) et hertziens fixes (Wifi, WIMAX, ...) et mobiles (2G, 3G, 4G, 5G), ainsi que les solutions satellitaires (VSAT, Starlink) ;
- Un rapport particulier sera rédigé pour le réseau cuivre déployé à travers le pays.

À cette fin, le Cabinet mènera l'ensemble des entretiens et enquêtes nécessaires à l'établissement du diagnostic. Des cartes au format SIG illustrent chaque aspect de ce diagnostic.

ii. Analyse de la demande

Le Cabinet analysera la demande des principaux acteurs publics et privés en services communications électroniques.

À cette fin, il mènera des entretiens et enquêtes avec les acteurs suivants :

- Administration (ADETIC, ANSICE et ANATS) afin d'apprécier les stratégies de développement de l'e-administration et ainsi les besoins des services administratifs. En complément de ces 3 structures, il rencontrera les principaux ministères (finances, éducation, santé, justice, ...) afin d'apprécier leurs projets et besoins.
- Opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès internet ;
- Autres grands utilisateurs : Banques, Télévisions, Établissements d'enseignement/Recherches publics/ privés...
- Tout autre utilisateur des réseaux hauts débits.

Ces analyses permettront de déterminer des niveaux de besoins nécessaires par catégorie d'utilisateurs publics et privés ainsi que des cartographies géomarketing de localisation et d'intensité de la demande.

iii. État du cadre légal et réglementaire

Le Cabinet réalisera une revue des principaux éléments du cadre légal et réglementaire, afin d'identifier les facteurs clefs pouvant accélérer ou entraver le développement de la couverture en réseaux haut débits sur le territoire du Tchad.

4.2 Phase 2 - Définition des ambitions d'aménagement numérique du Tchad à horizon 3, 5 et 10 ans

i. Benchmark des ambitions d'aménagement numérique au niveau national

Le Cabinet analysera les stratégies d'aménagement numérique mises en œuvre par des pays similaires (au moins 3 pays africains, dont au moins 1 pays de la CEMAC ou CEDEAO). Cette analyse permettra d'identifier à 3-5-10 ans :

- Les taux de couverture cibles ;
- Les objectifs de niveaux de services ;
- Les technologies mobilisées ;
- Le rôle respectif des acteurs publics et privés.

ii. Détermination des ambitions pour le Tchad

Le Cabinet proposera des ambitions à atteindre en matière de couverture du territoire en réseaux haut débits et le niveau de services disponibles respectivement à horizon 3 ans, 5 ans et 10 ans sur le territoire du Tchad.

iii. Perspectives d'évolution des infrastructures et services des opérateurs

Le Cabinet conduira les démarches permettant d'établir à horizon 3 et 5 ans les services susceptibles d'être proposés par les opérateurs et leur emprise territoriale sur le Tchad. Ces perspectives tiendront à la fois compte de la situation actuelle, des programmes d'investissements des opérateurs.

iv. Identification des écarts entre les perspectives de couverture et les ambitions du Tchad

Le Cabinet analysera les écarts entre les ambitions et les perspectives de couverture par les interventions prévues des opérateurs privés en vue dégager les zones d'intervention pertinentes de l'Etat.

Cette analyse prendra notamment la forme de cartographies délimitant les zones noires, grises et blanches (*à l'image de leur définition par la Commission européenne*).

4.3 Phase 3 – Élaborations des scénarios d'aménagement numérique

i. Analyse technico-économique

Le Cabinet élaborera des scénarios d'intervention pour la résorption des écarts constatés dans la couverture du pays en réseaux hauts débits. Cela pourra prendre la forme de l'évaluation technico-économique du déploiement de liaisons optiques de backhaul, de l'établissement de points hauts mutualisés, voire d'une mutualisation active (bakhaul, accès), etc...

ii. Concertation avec les opérateurs

Le Cabinet conduira une concertation avec les opérateurs pour identifier et évaluer l'impact des leviers d'intervention pouvant être mobilisés par l'ARCEP en matière de régulation (incitations à l'investissement, obligations de partage d'infrastructures, obligations d'aménagement du territoire au sein de futures licences, ...). Par ailleurs, les leviers d'actions sur la demande seront évalués (commande publique, équipement des foyers, ...). Par ailleurs, le Cabinet cherchera à déterminer leur appétence vis-à-vis d'un dispositif d'infrastructure mutualisée et leur disposition à participer conjointement au financement.

iii. Détermination de l'articulation publique-privée et des modalités d'actions

Le Cabinet conduira une concertation avec les opérateurs pour identifier et évaluer l'impact des leviers d'intervention pouvant être mobilisés par l'ARCEP en matière de régulation (incitations à l'investissement, obligations de partage d'infrastructures, obligations d'aménagement du territoire au sein de futures licences, ...). Par ailleurs, les leviers d'actions sur la demande seront évalués (commande publique, équipement des foyers, ...). Par ailleurs, le Cabinet cherchera à déterminer leur appétence vis-à-vis d'un dispositif d'infrastructure mutualisée et leur consentement à co-investir. Les formes de leur mise en œuvre seront également évoquées (consortium public-privé, délégation de service public ou autre forme de partenariat public-privé, ...).

4.4 Phase 4 – Rédaction du schéma directeur d'aménagement numérique

Le Cabinet rédigera le schéma directeur d'aménagement numérique du Tchad, lequel exposera les ambitions retenues pour le territoire, le diagnostic sur les réseaux, les services et l'action des opérateurs, le projet d'aménagement numérique retenu, avec son phasage et son plan d'actions, faisant clairement apparaître la répartition des responsabilités entre acteurs publics et privés de l'aménagement numérique, et les modalités de mise en œuvre des interventions.

Une note de cadrage stratégique sur les principales réformes sur le cadre légal et réglementaire pour la régulation des réseaux hauts débits et donc pour rendre plus attractif l'investissement en réseaux très haut débit au Tchad.

Un accent particulier sera mis sur une valorisation du réseau cuivre déployé au Tchad en rapport avec les technologies proposées pour l'aménagement intégral du pays en réseaux hauts débits.

4.5 Phase 5 – Rédaction TDRs incluant les modalités pour l'établissement d'un PPP dans le déploiement de la connectivité urbaine.

Dans cette phase, le Cabinet après un benchmark de modèles PPP de développement de la connectivité urbaine, propose des modèles applicables au Tchad. Le rapport doit être accompagné de TDRs pour le montage du PPP conformément à la réglementation en vigueur au Tchad.

Le TDRs incluent l'élaborations de cahiers de clauses techniques générales pour :

- Les travaux de génie civil
- Travaux d'études
- Travaux de câblage
- Câblage immeuble

5 QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DU CABINET

La mission doit être menée par un Cabinet ou groupement de Cabinets ayant déjà effectué des missions similaires dans l'élaboration de Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, ou dans la planification des réseaux hauts débit (au moins une mission similaire dans le même contexte en Afrique serait un grand atout) et justifiant d'une expérience avérée dans le secteur des communications électroniques.

Ce Cabinet doit disposer d'une équipe de consultants hautement qualifiés et dont les compétences couvrent tous les aspects relatifs à la mission, y compris une maîtrise des réalités locales.

L'équipe du Cabinet devra être composée au minimum de consultants ayant les qualifications ci-après :

- **Chef de mission** : Ingénieur des télécommunications/réseaux/TIC ou équivalent expérimenté (BAC+5 minimum), expert des usages du haut débit ayant une expérience prouvée dans la régulation et planification des réseaux, au moins 15 ans avec la réalisation d'au moins deux (02) projets similaires dans l'élaboration de Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, ou dans la planification des réseaux hauts débit. Une expérience de travail dans le domaine des initiatives publiques de télécommunications dans la sous-région constituerait un atout.
- **Expert technico-économique** ayant un diplôme de BAC+4 minimum (expert en sciences économiques ou équivalent) et justifiant au moins 10 ans et la réalisation d'au moins deux (02) projets similaires dans l'élaboration de modèles économiques dans le secteur des télécommunications et en particulier de projets d'infrastructures publiques et privées. Il doit avoir une expérience prouvée dans les marchés du haut et très haut débit. Une expérience de travail dans la modélisation du déploiement rural et urbain du haut et très haut débit multi technologique constituerait un atout.
- **Expert technique** ayant un diplôme de BAC+5 en télécommunications ou équivalent avec une expérience prouvée d'au moins sept (07) ans dans les technologies haut et très débit (fixe, mobile, satellite ...). Il devra en outre justifié la réalisation d'au moins deux (02) projets similaires dans l'élaboration de références/spécifications techniques ou le suivi-contrôle de déploiement de réseaux très haut débits. Une expérience de travail dans la réalisation d'observatoires de télécommunications et d'inventaires d'infrastructures numériques constituerait un atout.
- **Juriste** ayant un diplôme de droit de niveau BAC+5 minimum et une expérience avérée en droit et régulation des télécommunications, en particulier sur des dossiers portant sur le haut et le très haut débit. Il devra en outre justifié la réalisation d'au moins deux (02) projets similaires dans l'élaboration, l'audit des textes réglementaires ou de gestion des infrastructures numériques pour au moins sept (07) ans d'expérience. Des expériences en Afrique de l'Ouest sur des sujets similaires sont requises.
- **Expert SIG** (système d'information géographique), diplômé d'un Bac +3 minimum. Il dispose d'une expérience d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre de cartographies et système d'information géographique en matière de réseaux et services télécoms. Il devra en outre justifié la réalisation d'au moins deux (02) projets similaires aux objectifs de cette présente consultation.

Tableau 1 : Composition de l'équipe minimale du Cabinet

Poste	Diplôme (minimum)	Nombre	Nombre d'années d'expérience	Nombre de projet similaires ou pertinent
Chef de mission	BAC + 5	01	15	03
Expert Technico-économiste	BAC+4	01	10	02

Expert technique	BAC+5	02	07	02
Expert Juriste	BAC+5	01	07	02
Expert SIG	BAC+3	01	05	02

NB :

- Pour l'ensemble des activités ci-dessus décrites, le Cabinet veillera à assurer un transfert de compétence à l'équipe de projet tout au long de sa mission. Il fera une proposition claire de sa méthodologie et de ses actions dans ce cadre ;
- Outre son personnel, le soumissionnaire doit travailler en étroite collaboration avec trois (03) homologues désignés par l'Administration. Il tiendra compte de leur prise en charge dans sa proposition financière ;
- Joindre les CV (datés et signés à l'original par le titulaire), les copies légalisées des diplômes ainsi que tous les documents justifiant l'expérience de chaque membre de l'équipe projet ;
- Prendre en compte dans sa proposition financière, la prise en charge intégrale (billets d'avion et per diem) d'un voyage d'études d'une semaine de 5 experts de l'Administration auprès d'un pays africain ayant conduit la même procédure ;
- Prendre en compte dans sa proposition financière, l'organisation d'au moins deux (02) ateliers/séminaires de validation des livrables hors de la ville de N'Djamena : retraite d'une trentaine de personnes.

6 ORGANISATION DU TRAVAIL

Le cabinet déclinera de manière claire et précise sa démarche méthodologique pour la réalisation des tâches qui lui sont confiées. Sa soumission doit comprendre au moins les parties suivantes :

- La présentation générale du bureau/groupement de bureau ;
- La présentation du personnel clé ;
- L'organigramme de composition de l'équipe avec la précision des rôles responsabilités de chacun et des interactions avec l'Administration ;
- Une représentation schématique de sa démarche méthodologique ;
- Le plan de conduite de l'étude ;
- Le planning d'exécutions
- Les références des prestations antérieures similaires exécutées et justifiées.

7 DURÉE DE LA MISSION

La mission du cabinet durera au total **dix (10)** mois à compter de la date de notification du contrat, jusqu'à la livraison de la version finale du rapport.

Le Cabinet prendra en compte, s'il y a lieu, les déplacements nécessaires pour être physiquement présent à N'Djamena pour toutes les tâches qui le requiert. Il veillera à indiquer clairement cela dans son offre.

8 LIVRABLES

Les livrables de ces activités sont, entre autres (les rapports des ateliers de validation) :

N°	Libellé	Délai de livraison
L1	Séance de cadrage et de lancement officiel de la mission	J0 + 15
L2	Rapport d'étape (Phase 1)	J0 + 60
L3	Rapport général provisoire 1 (Phase 1 et 2) à valider en atelier	J0 + 100
L4	Rapport général provisoire 2 (Phase 3) à valider en atelier	J0 + 150
L5	Rapport général provisoire 3 (Phase 4) à valider en atelier	J0 + 180
L6	Rapport général provisoire 4 (Phase 5) à valider en atelier	J0 + 220
L7	Rapport d'étape Phase 5 Modèles PPP	J0 + 250
L8	Rapport final (Phase 5)	J0 + 280
L9	Rapport final avec prise en compte des observations et contributions faites au cours de la validation du rapport provisoire en atelier	J0 + 290
L10	Rapport clôture de mission	J0+300

J0 = date de démarrage des prestations.

Pendant la mission :

- Le Cabinet mettra à la disposition de l'Unité de Gestion du Projet PATN des rapports provisoires d'étapes qui seront validés au fur et à mesure selon le calendrier établi ;
- Après les observations du comité de suivi, le cabinet devra les intégrer pour déposer les rapports finaux d'étapes ;
- Le rapport final de la mission devra être déposé à l'Unité de Gestion du Projet PATN, en quatre (04) exemplaires en version dure et en fichier électronique (Formats Word et PDF).

Un arrêté du ministère en charge de l'économie numérique va fixer la composition du comité de suivi des prestations.

9 Documents à la disposition du cabinet

L'administration mettra à la disposition du Cabinet retenu à l'issue du processus :

- La loi n° 020 – 2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé au Tchad ;
- Le décret n° 2014 – 024/PRES/PM/MEF du 03 février 2014 portant modalités d'application de la loi n° 020 – 2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé au Tchad ;
- L'étude de faisabilité de la Dorsale transsaharienne à fibre optique ;
- Tous documents pertinents pour les analyses, entre autres les documents règlementaires, législatifs, statistiques, éventuelles études et analyses réalisées au préalable en rapport avec les questions soulevées par les TdR.

10 ENGAGEMENTS DU CABINET

Le cabinet doit s'engager :

- À ne pas faire usage, vulgariser, publier toute ou une partie des informations collectées directement ou indirectement ou dont il aurait eu connaissance du fait de la présente mission ;
- À préserver la confidentialité des documents et respecter les obligations relatives à la procédure publique pour la sélection de l'exploitant ;
- À céder gratuitement à l'Unité de Coordination la base de données (informations collectées) recueillie au cours de cette mission ;
- À respecter le délai imparti pour la prestation hors délai de réaction de l'administration.

11 CRITÈRES DE SÉLECTION

L'évaluation des offres se fera selon une grille de notation basée sur la qualité de la proposition technique, l'expérience du cabinet, la compétence de l'équipe proposée et la compétitivité de l'offre financière. La sélection se fera selon la méthode de la **sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC)**.

11.1 Critères techniques (80 points)

Rubrique	Détail	Points
Expérience du cabinet	Missions similaires réalisées au cours des 10 dernières années (élaboration de stratégies de digitalisation, dématérialisation, normes techniques, etc.) dans des contextes comparables (pays africains, administrations publiques)	10
Méthodologie proposée	Pertinence de l'approche, compréhension des enjeux, qualité du plan de travail, dispositif de gestion des risques, articulation entre atelier et schéma directeur	25
Qualité et composition de l'équipe	Pertinence des profils, complémentarité, adéquation aux tâches prévues, niveau d'expérience dans des missions similaires	40
Transfert de compétences / Durabilité	Mécanismes proposés pour impliquer les acteurs nationaux, renforcer les capacités, assurer la pérennité des livrables	5

11.2 Critères financiers (20 points)

Rubrique	Détail	Points
Offre financière	Compétitivité et cohérence du budget proposé, en lien avec la charge de travail estimée et les résultats attendus	20

11.3 Seuils de qualification

- Seuil minimum pour qualification technique : **75/100** points.
- Le cabinet ayant obtenu la **meilleure note combinée (technique + financière)** sera proposé pour la négociation finale du contrat.

12 MODALITÉS DE SOUMISSION

Les cabinets intéressés sont invités à soumettre une **offre complète** composée des éléments suivants :

12.1 Dossiers techniques

- **Lettre de soumission** datée et signée, exprimant l'intérêt pour la mission ;
- **Note méthodologique** détaillant la compréhension des TDR, l'approche proposée, le chronogramme et les moyens mobilisés ;
- **Références du cabinet**, incluant des missions similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (joindre attestations de bonne fin ou pages de contrat pertinentes) ;
- **CV détaillés et signés** des experts proposés, accompagnés de leurs lettres de disponibilité ;
- **Organisation de l'équipe : présenter un organigramme fonctionnel, la répartition claire des rôles et responsabilités, ainsi que la durée de mobilisation prévue pour chaque expert, en distinguant les périodes d'intervention sur site et à distance.**

12.2 Offre financière

- **Proposition financière détaillée**, incluant :
 - Les honoraires par expert ;
 - Les coûts de déplacement, per diem, logistique et autres frais remboursables ;
 - Tous les montants doivent inclure les taxes applicables selon la législation tchadienne.

NB : Langue de soumission : l'ensemble des documents devra être rédigé en français.

13 DATE ET LIEU DE DÉPÔT

Les propositions doivent être envoyées au plus tard le à l'adresse suivante :

Unité de Gestion du Projet / PATN, Sise au quartier Farcha dans le 1er Arrondissement, Quartier Farcha, 1er Arrondissement, Avenue Nelson Mandela, Rue 1402 et Porte 1183 et collée à l'agence SAAR Assurances. Tel : (+235) 85 80 74 10/90 40 05 98 N'Djaména – Tchad.

Courriel : contact@patn.td

Tous les jours de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes et les vendredis à de 7 heures 30 minutes à 12 heures précises, heure locale.

Les enveloppes extérieures doivent porter la mention suivante : « **Recrutement d'un Cabinet de consultants pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Tchad** » – NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE LIMITE.

N'Djamena, le

Le Coordonnateur National